



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

6^{ème} séance de l'année
Jeudi 30 juillet 2020

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 27 juillet 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BENNETO
Georges BREDENT
Dominique DOLMARE
Yann NANETTE
Badi FADDOUL
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE

PRESENTS

Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Marie-Odile LOUIS-
ALPHONSE
Evelyne DEMOCRITE
Monique DECASTEL
Mehdi KEITA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Danita LEBRERE
(Procuration à Jimmy LOUIS)
Jacques BANGOU
(Procuration à Mehdi KEITA)
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR
(Procuration à Evelyne
DEMOCRITE)

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 07/09/2020
971-219711207-DE 006-2020-DE

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.2121-22.

Entendu le rapport du Maire, et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A l'unanimité

Article 1 : Les commissions thématiques suivantes sont créées à titre permanent :

- Affaires sociales ;
- Sport ;
- Culture et Patrimoine ;
- Développement Economique et Tourisme ;
- Education - Affaires scolaires et vie universitaire ;
- Déplacement et mobilité ;
- Développement durable et Aménagement du territoire ;
- Cadre de vie & Environnement ;
- Développement du Centre-Ville ;
- Cité connectée ;
- Jeunesse - Politique locale d'insertion et de l'emploi ;
- Animation du territoire ;
- Solidarité & Famille ;
- Sécurité et protection civile ;
- Démocratie participative et citoyenneté ;
- Finances et Fiscalité ;

Articles 2 : Chaque commission thématique dispose d'un nombre de sièges attribués aux élus, égal à 9 au maximum.

La liste des membres est annexée à la présente.

Article 3 : La répartition des sièges de chaque commission est effectuée pour permettre à chaque groupe politique de disposer d'au moins 1 siège ;

Article 4 : Le Maire et, sous son contrôle, les administratifs sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :



Pointe-à-Pitre, le 30 juillet 2020

Le Maire,

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Délibération de l'AR: 07/09/2020
971-219711207-DE_006_2020-DE